

## TERRES ET SEIGNEURS



## EN DONZIAIS

---

### CHÂTELLENIE DE DONZY

---

# VAUDOISY

## OU LA MOTTE-VAUDOISY

### (COLMÉRY)



Mentionné en 1516, date de l'installation des sires de la Bussière, le Vaudoisy était une terre du prieuré clunisien de **Notre-Dame du Pré** à Donzy – *voir cette notice* - qui le donnait à bail, et était donc indépendant de Colméry.

Il y avait là une motte féodale et des fossés, et Jean de La Bussière – gentilhomme verrier déjà implanté à La Bruère (Treigny, en Puisaye donzaise) - s'engagea à y construire une maison et une verrerie.

Ce fief était donc sous-inféodé par le Prieuré, qui restait titulaire des droits de haute justice.

Le terme : "vau d'oisie", pourrait désigner un vallon marécageux où croissent des « osiers ».

Des travaux ont mis à jour une grande quantité de carreaux vernissés et décorés qui dateraient du XIIIe siècle, peut-être fabriqués sur place. Ils étaient de deux sortes : les uns représentaient un château accompagné de quatre fleurs de lys, les autres s'ornaient d'une unique fleur de lys.

Une bonne partie des informations concernant le Vaudoisy a été fournie par le site [www.Cahiers-du-Val-de-Bargis](http://www.Cahiers-du-Val-de-Bargis), très bien documenté sur Colméry en général et sur ce hameau en particulier.

---

### Suite des « seigneurs » du Vaudoisy connus

---

#### **0/ Prieuré bénédictin de NOTRE-DAME-du-PRE (à Donzy) (XIIème-XVIème siècles), fondé et doté par Hervé III de Donzy**



*Donzy-le-Pré, tympan du portail*

---

**1/ Jean de LA BUSSIERE, sgr de la Bruère, « gentilhomme verrier » (voir cette notice)**

(1516 – titulaire par bail du Prieuré des droits sur le Vaudoisy<sup>1</sup>)



X1 **Madeleine de JODOIGNE**

X2 Anne de COURTENAY

**2/ Philippe de LA BUSSIERE**

Sgr du Vaudoisy

X **Marie BONGARS**, d'une famille de Saint-Amand en Puisaye, alliée aux La Bussière (*peut-être fille de Gabriel et Marthe de Champfremeux ?*)



D'où not. :

- Ythier, sgr de la Bruère
- Edme, sgr de la Bussière (voir cette notice)
- **Louis, qui suit**
- Jean, co-sgr de Vaudoisy, Le Souchet, La Breuille, Les Barres, Sainpuits, Sembrèves et le Moulot (voir ces notices)

**3/ Louis de LA BUSSIERE**

Sgr du Vaudoisy, abjure le protestantisme avec son frère en 1572

X **Jeanne de BOISSELET** (*fille de Guy, sgr de La Cour-les-Mailly et de la Cour d'Arcy, en Auxerrois, et Louise de Villiers*)

---

<sup>1</sup> Source site Cahier du Val de Barges : « Bail de la "motte fossoyée" du Vaudoisy par le prieur de Notre-Dame du Pré (Donzy). Le preneur, "noble" Jean Bussière, s'engage à y faire bâtir une maison et un atelier, ainsi que divers édifices, près de la fontaine du lieu... ce qui semble indiquer que l'emplacement est, alors, vacant. Mais qui dit "motte **Ce bail pourrait marquer l'installation de la famille des seigneurs de La Bussière au Vaudoisy.** Si l'on se fie aux intentions de Jean Bussière, qui prévoit la construction d'un atelier de verrerie sur la motte du Vaudoisy, celui-ci pourrait avoir été ce que l'on appelle un **gentilhomme verrier.** »



#### **4/ Guy ou Guillaume de LA BUSSIÈRE**

Sgr du Vaudoisy et peut-être Malicorne

X N. de COCKBORNE



D'où :

- **Antoine, co-sgr de la Rippe, qui suit**
- *Marie*

#### **5/ Antoine de LA BUSSIÈRE**

X Anne DEGON ( ?)

D'où Thomas, co-sgr de la Rippe

---

***Les droits sur le Vaudoisy ont dû être cédés, ou transférés, par le Prieuré vers 1650, à Noël du Merle***

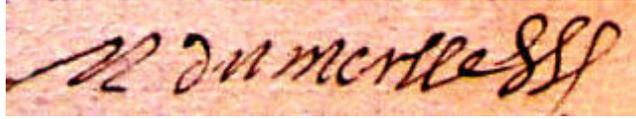
---

#### **1/ Noël du MERLE (+1668 à Colméry) dit « Sr de La Motte »**

Sgr de la Motte - Vaudoisy en 1654 (sans doute par rachat) <sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Le vingt quatriemes jour du mois de febvrier l'an **mille six cens soixante huict** apres midy pardev[ant] le notaire soub[sig]né est comparu en personne **Noel du Merle, escuyer s[ieu]r de la Motte Vauldoizi** dem[euran]t aud[it] lieu paroisse de Colmery lequel sciement a congneu et confessé avoir vendu, ceddé, quitté & delaisé et par ces presentes vend, cedde, quitte & delaisse et promet garantir, delivrer et deffendre envers et contre tous de tous troubles, debasts, ypothecques & empeschem[ents] quelconques à peine de tous despens, dommages & interests à hon[nête] homme Claude Troullet marchand & dam[ois]elle Jeanne du Merle sa femme dem[euran]t à Varzi presents, stipullant & acceptant ~~seavoir~~ pour eux, leurs hoirs & ayant causes à l'advenir ; scavoir est la semence d'une quarte de terre assize au (poirier) Lescourieu finage des Lacqs justice dud[it] Colmery tenant d'un long aud[it] sieur de la Motte, d'aut[re] long à Jean Creux, d'un bout aux usages & d'autre bout à Blaize Buffereau à la charge de payer par lesd[its] acquereurs les cens et rentes que lad[ite] quarte de terre peult devoir à la censive dudict Colmery par chascun an franche et quitte d'arrerages du passé jusque à huy. Cette vente faite moyennant le prix & somme de cinquante trois sols t[ournoi]s quy ont esté payés par lesd[its] acquereurs aud[it] s[ieu]r de la Motte auparavant ces presentes ainsy qu'il l'a recogneu et s'en est contenté et dont il en



Source : Cahiers du Val de Bargis

X **Yvonne de NERVILLE ( v. 1640-ap. 1679)**

D'où :

- *Françoise X Noel Daudier, lieutenant des Justices de Nanvignes et Colméry*
- **Gabriel-Clair, qui suit**
- *Marie<sup>3</sup> X François Maulnoir*
- *Jeanne X Claude Trouillet*

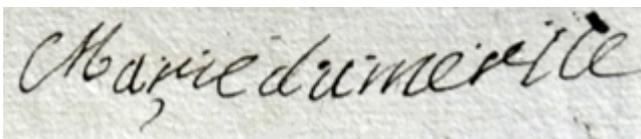
**2/ Gabriel Clair du MERLE (1652-1707), sgr de la Motte - Vaudoisy**

X **Françoise JARREAU, sp**

**8/ 1683 : retour au Prieur de N.D. du PRE (*voir cette notice*)**

---

tient quitte lesd[its] acquereurs & tous autres ensemble des vins au sol la livre. Car ainsy & prom[ettant], oblig[ant], renon[çant], faict et passé aud[it] Nenvigne en l'estude dud[it] nottaire en presence d'Armand Planquet cler dem[eurant]t aud[it] Nenvigne et hon[nête] homme Claude Bardonneau lab[oureu]r dem[eurant] en Chastellet paroisse dud[it] Colmery ; lesd[its] Trouillet et Bardonneau ont desclarés ne scavoir signer de ce interpellés. Signé : Planquet - N. du Merle - Jeanne du Merle – Planquet (Source : Cahiers du Val de Bargis)



3

1516 précité

sa signature sur une copie du bail de